Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 3 (1900)

Heft: 123

Artikel: Notes et remarques

Autor: Nicol, Jean jaques Joseph

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249855

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser

à la rédaction du Pays du dimanche

PAYS

POUR TOUT AVIS et communication s S'adresser à la rédaction Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DIMANCHE

LE PAYS 27me année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année

LE PAIS

NOTES ET REMARQUES

Jean Jacques Joseph Nicol

cordonnier, bourgeois de Forrentruy.

1757-1771 1795-1809

(Suite).

Stoffet, domestique au moulin des Vauches est tombé du haut du grenier et a été tué sur le coup, le 29 août, vers les deux heures aprèsmidi: il était de Cœuve.

M. Schumacher le fils (') s'est marié à Boncourt avec une fille de Miécourt nommée Froté, le 25 septembre.

La Majouche Voisard s'est mariée le même

jour en Alsace. Mon frère Pierre Joseph Nicol s'est marié avec une fille de Genève, le 1er octobre 1770

jour de la St Germain. Une veuve est morte presque subitement chez Berger soldat : elle n'a été malade que

quelques heures. Germain domestique chez M. de Gléresse, est décédé à Bressaucourt le 11 octobre, le jeudi. vers une heure du matin : il était de Bressau-

Etienne du magasin au sel, né à Courtemaiche, s'est marié en secondes noces avec la servante de chez Raspieler le 15 octobre.

(*) Joseph Antoine Schumacher, alors secrétaire de la Chambre des finances; devenu secrétaire du conseil intime en remplacement de Rengguer (1791), accompagna le prince évêque dans son émigration, et remplit les missions les plus délicates jusqu'à la sécularisation définitive des principantés ecclésiastiques par la paix de Lundville, Il continua ses services au prince évêque François Xavier de Neveu jusqu'à sa mort.

Feuilleton du Pays du Dimanche 21

Cantiques d'Yvan

M. DU CAMFRANC

On n'aurait pas reconnu l'élégant comte de Ruloff dans ce joueur malheureux, qui arpentait sa chambre dans une marche fébrile. L'existence folle qu'il menait, et qui laissait sur son visage sa trace, plus visible de jour en jour, se lisait très marquée sur son front, plissé, en cet instant. de rides profondes.

C'était bien le masque d'un viveur, avec ses yeux creux, et ses cheveux qui commençaient à devenir clairs sur les tempes ; sa cravate était dénouée sur son col ouvert, et le beau plastron gommé de sa chemise était tout froissé et dé-

Tendon sils s'est marié le 16 octobre avec une vieille servante, lui-même n'étant âgé que d'environ vingt ans.

Le bon grain se vend deux livres quinze sols en moyenne, et même quelques sols de plus; les pommes de terre dix sols le penal; les raves jusqu'à vingt-quatre sols le sac; les choux jusqu'à six livres le cent; le beurre jusqu'à sept sols six deniers la livre. Enfin, il fait bon vivre quand on a de l'argent assez. En un mot tout est cher. Dieu soit loué!

M. l'abbé Chay a pris le rochet à la place de M. Ulmann prêtre de St-Michel, quoique celuici ne soit pas mort. Messire Chay ne tire aucun salaire; mais il remplace ce vieux bonhomme qui n'est plus en état de faire son service, et il sera le premier qui entrera au chapitre.

Réné de Delle s'est marié avec la fille aînée de Prudon meunier dans notre ville, vers le 22 octobre.

La vieille sage-femme nommée Jollat est décédée à l'hôpital le 1^{er} novembre 1770, le jeudi. M. le chevalier de La Brèche est décédée le

8 novembre, le jeudi.

Un homme du côté de Lucelle a eu la jambe écrasée par un bois; amené à l'hôpital le mardi 13 novembre, il est mort aussitôt.

Le premier marché qui s'est tenu le lundi à Porrentruy a eu lieu le 12 novembre 1770, principalement pour les grains.

La ^femme de Jollat coutelier, sage-femme, est décédée chez son fils le 9 décembre, un dimanche matin.

M. Maillat le fils a été, mis en prison à la tour Réfousse pour trois jours, comme soi-disant convaincu d'avoir brisé des vitres à l'avocat Guélat le jeune, et de l'avoir battu. Le procès a coûté environ quatre louis d'or, que Maillat doit

fraîchi par la trop longue séance du joueur devant le drap vert des tables.

Pourquoi donc s'était-il ainsi jeté dans la mêlée, avec cette furie aveugle? Il ne se corrigerait donc jamais? Il perdrait donc toujours toute maîtrise sur lui-même? Tenir une fortune et la perdre l'instant d'après. Qu'il avait été stupide, insensé! Comme un écuyer éperdu, qui ne sait plus maîtriser sa monture, il s'était littéralement emballé. Eh bien! à présent qu'il s'était brisé les os, comment se tirer de ce mauvais pas? Allait-il recommencer à s'humilier. à tendre la main, comme un loqueteux implorant pour des sous. En somme, il n'était plus qu'un pauvre en habit de drap fin. Que de misère cachait son élé-

En ce moment il se disait à lui-même de rudes vérités, et des larmes de dépit étaient bien près de monter dans ses yeux brûlés. De la poitrine du comte de Ruloff s'échappa un profond soupir. Il demeurait comme anéanti.

Ah! quelle était sa vie! on le croyait heu-

La fille Notary la jeune, et la fille Munier sons entrées le 16 décembre chez les Annonciadet pour y demeurer.

Le 20 décembre on a crié au feu! chez le marguiller L'hoste; on ne tira rien qu'un coup. et le château tirait pour le feu qui était chez. Grevillat (Varé) hors de ville. Cependant le tout fut éteint sans beaucoup de suites, et on ne tira qu'un coup.

M. Léonard Metthuat chapelier, et Douze des Gagneurs, est décédé le mercredi 9 janvier. Frantz Freléchoz ci-devant élu est décédé le 12 janvier, un samédi scir.

Matthias Hantz vitrier, est devenu Douze des Gagneurs en place de Metthuat. Il a été nommé Douze au Boeuf (') le mardi 15 janvier.

La sœur Farine Annonciade, camarade de la sœur Marie Madeleine est décédée le 31 janvier. Un frère portier des Jésuites est décédé le 2 février : il ne fut malade que trois jours.

Henri Joseph Coulon boulanger, est décédé le 9 février, le samedi, vers les deux heures du

La fille Notary est sortie du couvent des Annonciades le premier jour de février : elle y était entrée comme postulante le 16 décembre 1770.

Jean Boll. cabaretier et tonnelier a fait un décret en janvier 1771: on perd à lui quatre mille cinq cents livres.

Remigi suisse, s'en est retourné dans son pays parcequ'il ne pouvait plus subvenir à son existence, à cause de la cherté : il était tout, réduit.

On a permission de manger de la viande un mois cette année ci.

(*) Au bas de la rue de Annonciades, actuellement l'Hôtel suisse.

reux! on admirait sa suprême élégance quand il flânait sur les boulevards. Malgré le lamentable état de ses finances, il donnait de grands diners. et les convives vidaient, en l'honneur de l'amphytrion, les coupes de champagne.

D'un bond il s'était levé et avait repris sa marche fébrile à travers la chambre. Sa voix devenait sifflante et amèrement ironique :

— Oui, je m'amuse... Il est bien convenu que se coucher à l'aube, que se lever quand les globes électriques s'allument est une vie de délices! Quel bonheur que de perdre son argent et sa santé dans des parties extravagantes ! Quel plaisir que d'acheter des chevaux et de les revendre à perte! Quelle joie que de payer des soupers fins à de soi-disant amis, qui ne sont que de grugeants parasites!

Imbésile que je suis!

Il s'approcha de la fenètre, st s'accoudant à la barre d'appui du balcon, il regarda le parc entourant l'hôtel, et, là-bas, la mer lointaine.

Une fraicheur exquise arrivait des grèves ; et,